



Surface minimal à respecter pour une location

Par Tonio7514

Bonjour,

Nous venons de valider une offre d'achat pour un studio de 9,02 m² sur Paris. Cependant nous avons un doute sur la légalité du studio dans le cadre d'une location, voici le détail :

Entre / Séjour / Cuisine : 7,3 m²

salle d'eau / WC : 1,72 m².

Mais en lisant sur internet on parle de 9m² pour la pièce principale hors dans notre cas la salle d'eau/WC faisant 1,72m² notre pièce principale ne ferait plus que 7,3 m². Serons-nous dans la légalité dans notre cas ?

Merci d'avance de votre aide

Par janus2

Bonjour,

Si vous voulez louer, il faut effectivement que le logement dispose d'une pièce principale de 9m² et d'une hauteur de 2.20m mini ou un volume de 20m³.